



Perpignan, le 2 février 2021

Décision n°2021-010 du 2 février 2021 portant nomination du directeur et du directeur adjoint de l'école doctorale « Inter-med » ED 544

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L713-1 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu les statuts de l'université,
Vu le règlement intérieur ED 544 INTER MED ;
Vu la décision n°2015-006 du 6 février 2015 portant nomination de M. Yves Picod en qualité de directeur de l'école doctorale Inter-Med ED 544 ;
Vu le procès-verbal de la réunion du conseil de l'ED 544 du 8 décembre 2020 ;
Vu l'avis de la Commission Recherche du conseil académique du 26 janvier 2021,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Yves PICOD, professeur des universités, est nommé directeur de l'école doctorale « Inter-Med » ED 544 pour la durée d'accréditation de l'école doctorale.

Article 2 - Monsieur Guillaume LACQUEMENT, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'école doctorale « Inter-Med » ED 544 pour la durée d'accréditation de l'école doctorale.

Article 3 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET